



Filière S2TMD « Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse »

au Lycée Georges Clemenceau en partenariat avec le Conservatoire « La cité des arts »

Volet Danse : enseignement optionnel en classe de 2^{nde}

&

Série S2TMD en classe de 1e et Tle

LE PUBLIC VISÉ

Cette option s'adresse à **tous les élèves motivés**, ayant déjà une pratique de danse **contemporaine ou classique** et qui souhaitent intégrer une forte dimension artistique à leurs études au lycée : énergie, persévérance et goût de l'art!

LES MODALITÉS D'ENSEIGNEMENT

Les cours sont assurés conjointement au lycée Georges Clemenceau et au Conservatoire « La cité des arts ». Une double inscription, au lycée et au Conservatoire, est nécessaire. L'inscription au conservatoire est gratuite.

LE VOLUME HORAIRE

• En classe de 2^{nde}: 6h de Culture et Pratique de la Danse (dont 2h au lycée et 4h au Conservatoire: volume horaire minimum incluant le cours de danse dominante et les cours complémentaires)

Dans le cas d'une poursuite d'études en filière technologique S2TMD :

- En classe de 1ère : 3 spécialités
 - 3h d'Economie, Droit et Environnement du Spectacle
 - 5h30 de Culture et Sciences Chorégraphiques
 - 5h30 de Pratique Chorégraphique
- En classe de Terminale : 2 spécialités
 - 7h de Culture et Sciences Chorégraphiques
 - 7h de Pratique Chorégraphique

(Les volumes horaires cités correspondent au volume minimum d'enseignement préconisé par les programmes. Selon les élèves et les parcours, ce volume peut être plus important. Le parcours en danse au conservatoire comprend un enseignement de danse dominante et des cours complémentaires : AAFCMD, Histoire de la danse, FM danseur, Danse complémentaire)

LES COMPETENCES TRAVAILLÉES

Interprétation

- Développer et renforcer les compétences techniques du danseur dans différents registres expressifs et esthétiques.
- Perfectionner et utiliser de manière pertinente le vocabulaire chorégraphique.
- Mobiliser un langage gestuel riche, maîtrisé et pertinent.
- Affiner sa qualité de présence et préciser son intention dans son interprétation.

Restitution

- Situer les acteurs majeurs de l'art chorégraphique (chorégraphes, interprètes, théoriciens, collaborateurs artistiques), les courants, les œuvres, dans leurs contextes historiques, sociaux, culturels et techniques. Connaissance des autres arts grâce à la nature interdisciplinaire du théâtre
- Identifier les grands courants et enjeux de la création chorégraphique actuelle.
- Conduire la captation visuelle d'une séquence chorégraphiée (prise de vue, montage) et en présenter les partis pris.
- Concevoir et présenter une création singulière, et envisager les modalités de sa médiation.

Analyse

- Mobiliser des outils d'analyse au service de la compréhension d'une séquence de mouvements.
- Analyser une œuvre selon divers axes pour en dégager les éléments constitutifs et la situer dans ses contextes.
- Mobiliser ses connaissances musicales au service de la compréhension d'une œuvre chorégraphique.
- Affiner sa perception sensorielle, identifier les effets de sa pratique sur soi.
- Porter un regard analytique et critique sur sa propre pratique et évaluer ses besoins.
- Identifier et investir les savoirs corporels spécifiques à la danse.

LES DEBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Ils sont nombreux!

Artiste professionnel, professeur, métiers au cœur de l'économie du spectacle (création et collaboration artistiques, régie de spectacles (scène, son, lumière, décors, costumes...), gestion et médiation culturelles, documentation et communication artistiques... mais aussi métiers du corps et du soin, de la santé, du sport et de la forme.

LA POURSUITE D'ÉTUDES

- Le **DNSP (Diplôme National Supérieur Professionnel)** se prépare en 3 ans au sein d'un Conservatoire, d'un pôle d'enseignement supérieur artistique ou d'une école.
- La CPES (Cycle préparatoire à l'enseignement professionnel)
- Le DE (Diplôme d'Etat) de professeur de danse
- La Licence « Arts du spectacle » et STAPS se prépare en 3 ans à l'université
- La Licence Professionnelle GePSAC « Gestion de projets et structures artistiques et culturels », accessible après l'obtention du diplôme de niveau bac+2 ou à la suite de deux années de licence, se prépare en 1 an et se décline en plusieurs spécialités. Par exemple, la spécialité « arts vivants » proposée par l'Université de Bourgogne, ou encore la spécialité « musique et spectacle vivant » proposée par l'Université Savoie-Mont-Blanc.